

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 14 octobre 2021 et affichée le 14 octobre 2021

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Jocelyne RATEL, Mme Antonia RIZZA, Mme Christine THILL, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Emmanuel CARERI à Mme Christine THILL

Secrétaire de Séance : M. Damien DAL MAGRO

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Tarification des concessions funéraires
- Versement d'une subvention de fonctionnement à la chambre funéraire
- Convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- Avenant à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme passée avec la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Association Club gymnastique de Talange
- Jumelage : attribution d'un soutien
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2021-60 TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les travaux actuels d'aménagement du cimetière et notamment l'implantation de nouveaux équipements tels les cavurnes, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer les tarifs des nouveaux équipements proposés au public, de mettre à jour les tarifs des concessions funéraires et de fixer la durée des concessions à 30 ans,

Vu la délibération n° 2013-51 du 21 octobre 2013 fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2014,

En application du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2223-1 et suivants,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe la durée des concessions funéraires à 30 ans,
- fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1^{er} novembre 2021, comme suit :

Type	Taille	Montant	Renouvellement
Concession nouvelle aménagée	1 mètre x 2 mètres (2 places)	750 €	200 €
Concession nouvelle aménagée	2 mètres x 2 mètres (4 places)	1 100 €	400 €
Concession nouvelle non aménagée	1 mètre x 2 mètres (2 places)	200 €	200 €
Concession nouvelle non aménagée	2 mètres x 2 mètres (4 places)	400 €	400 €
Concession nouvelle de case de columbarium	3 URNES (maxi)	1100 €	400 €
Concession nouvelle de Cavurne	4 URNES (maxi)	1100 €	400 €

- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-61 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ENNERY

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif, une subvention a été transcrite au compte 67441 du budget principal, afin de permettre le transfert de crédits au budget annexe Chambre funéraire, pour l'amortissement de la construction prise en charge par le budget principal et la gestion du bâtiment.

Le montant alloué doit permettre la gestion du service funéraire, service industriel et commercial, géré par un budget annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser la subvention de fonctionnement à la chambre funéraire d'Ennery pour le montant de 1 000 000 € prévu au compte 67441 du budget principal 2021,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-62 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ennery bénéficie du Plan de relance pour l'équipement numérique du Groupe scolaire Albert Camus par le biais d'une convention spécifique de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'acquisition d'équipements numériques dans le cadre de la présente convention jointe en annexe
- charge Madame le Maire de solliciter les subventions correspondantes et signer tous les actes nécessaires à la présente

2021-63 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Mme le Maire soumet aux conseillers municipaux l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et la commune d'Ennery.

La convention définit les modalités de travail en commun entre la Commune, autorité compétente pour délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, et le service instructeur, placé sous la responsabilité de la Communauté de Communes.

L'avenant n°3 porte des évolutions et définit les missions du service instructeur pour le portage ponctuel de procédures de modifications simplifiées du document d'urbanisme, la gestion des infractions en matière d'urbanisme et réalisation de contrôles de conformité des constructions et la réception partielle du public (architectes uniquement) effectuée par le service mutualisé, dont la rémunération est à la charge de la Communauté de Communes et des communes membres en fonction du nombre d'habitant. L'avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme passée avec la Communauté de Communes Rives de Moselle
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-64 ASSOCIATION CLUB GYMNASTIQUE DE TALANGE

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que des enfants d'Ennery fréquentent le Club de gymnastique de TALANGE A.S.O.T pour y pratiquer de la gymnastique.

La Commune d'Ennery a mis en place le principe d'attribution de bons associatifs aux familles d'enfants domiciliées à Ennery selon certains critères. Ces bons associatifs sont monnayables auprès des associations d'Ennery ou auprès d'autres associations après délibération du

Conseil Municipal. Ces associations doivent avoir leur siège au sein des Communes de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'utilisation des bons associatifs émis par la Commune d'Ennery au sein du Club de gymnastique de Talange A.S.O.T dont l'activité n'est pas proposée sur Ennery.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation des bons associatifs émis par la Commune d'Ennery au sein du Club de gymnastique de Talange A.S.O.T dont l'activité n'est pas proposée sur Ennery.
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-65 JUMELAGE : ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN

Dans le cadre du jumelage de la commune d'Ennery en Moselle avec la commune de Janaillat, dans le département de la Creuse, et à l'occasion du 80^e anniversaire des expulsés de Moselle, Mme le Maire rappelle que Janaillat fut, à partir de 1940, une terre d'accueil pour de nombreux Enneryciens expulsés suite à l'annexion. En mémoire de cette période, les deux communes sont jumelées depuis le 8 mai 1994.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'exprimer la solidarité de la commune d'Ennery, comme l'ont manifesté les habitants de la commune de Janaillat, qui compte 324 habitants au dernier recensement.

Pendant la 2^e Guerre Mondiale, Janaillat offrit un toit aux évacués d'Ennery. Aussi, en 2021, il est proposé qu'Ennery aide Janaillat dans la réfection d'un toit. *Un toit pour un toit.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un soutien financier à hauteur de 50 000 € à la commune de Janaillat pour permettre la réfection de la toiture d'un bâtiment communal : *Un toit pour un toit,*
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021, crédits ouverts à la section d'investissement, à l'article 2041482,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2021-61**

Règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE pour le dossier n° 21685, facture n° 10594 s'élevant à 3 180 € TTC

➤ **2021-62**

Signature du marché pour le remblaiement et les finitions de travaux de branchement Chemin sur le Gué avec l'entreprise SUEZ. Le montant de la commande s'élève 6 201,99 € HT.

➤ **2021-63**

Signature de l'avenant de contrôle technique n°2 avec l'APAVE dans le cadre de la construction d'une brigade territoriale autonome de Gendarmerie, pour un montant de 1 800 € HT

➤ **2021-64**

Signature du marché pour la location, stockage et entretien des motifs d'illumination des fêtes de fin d'année avec l'entreprise UEM, pour la période de 2021 à 2024, pour un montant total de 25 049,20 € HT.

➤ **2021-65**

Signature du marché avec l'Entreprise TERA PAYSAGES pour l'aménagement des abords du PUMPTRACK. Le montant s'élève à 18 185,75 € HT

➤ **2021-66**

Signature du contrat annuel d'entretien de l'installation de la climatisation du bureau du Maire avec la Société ACTYFROID. Le montant de la prestation s'élève à 165 € HT.

➤ **2021-67**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 13 – Sols souples, attribué à l'Entreprise David RIGGI, pour des travaux complémentaires de peinture sols dans les cellules de garde à vue. Le montant de l'avenant s'élève à 1 370 € HT

➤ **2021-68**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 03 – Charpente, attribué à la SARL MADDALON FRERES, pour des travaux complémentaires de fourniture et pose de chevrons. Le montant de l'avenant s'élève à 6 129.13 € HT

➤ **2021-69**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 06 – Menuiseries extérieures, attribué à l'Entreprise LEFEVRE SAS, pour des travaux complémentaires de pose d'un châssis aluminium dans le hall d'entrée. Le montant de l'avenant s'élève à 4 927 € HT

➤ **2021-70**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 07 – Serrurerie, attribué à l'Entreprise SMC, pour des travaux complémentaires de fournitures, pose et recoupe de lames de sous-face hairplan 300. Le montant de l'avenant s'élève à 3 150 € HT

➤ **2021-71**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 15 – Espaces Verts, attribué à l'Entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT, pour des travaux complémentaires de taille de haie pour pose de clôture d'enceinte. Le montant de l'avenant s'élève à 6 450 € HT

➤ **2021-72**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 12 – Carrelage Faïence, attribué à l'Entreprise LESSERTEUR, pour des travaux de pose de carrelage grès cérame pleine masse. Le montant de l'avenant s'élève à 20 043.72 € HT

➤ **2021-73**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 11 – Chauffage Ventilation Plomberie, attribué à l'Entreprise BOFFO, pour des travaux non réalisés de fourniture et pose de sorties de toiture façonnées en zinc. Le montant de l'avenant s'élève à – 6 208 € HT

➤ **2021-74**

Signature de l'avenant n°3 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 01 – Voirie réseaux divers, attribué à l'Entreprise STRADEST, pour la modification du tracé gaz et électricité pour l'alimentation des pavillons. Le montant de l'avenant s'élève à 1 570 € HT

➤ **2021-75**

Signature de l'avenant n°3 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 10 – Electricité, attribué à l'Entreprise EGD, pour des travaux complémentaires d'alimentation pour rajout de poste de travail et sèche main, et la mise en place de commandes interphone, portillon, système sécurité, et convecteur. Le montant de l'avenant s'élève à 15 351.12 € HT

➤ **2021-76**

Signature de l'avenant n°2 au marché de construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et de 16 logements – lot 05 – Isolation Extérieure, attribué à l'Entreprise AYRIKAN, pour mise à disposition complémentaire de l'échafaudage. Le montant de l'avenant s'élève à 6 906.25 € HT

▪ **DIVERS :**

○ Ennery « Ville Apaisée »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude en cours sur le ban communal pour la mise en cohérence et vérification de conformité de la signalisation routière et de police, des réunions publiques vont être organisées au premier trimestre 2022.

○ Sécurité Routière : groupe scolaire Albert Camus

Une opération de sensibilisation effectuée par Mme le Maire et ses Adjoints, aura lieu aux abords du groupe scolaire pour les enfants d'Ennery un jour de la semaine du 18 octobre

○ Conférence mardi 19/10

Dans le cadre de Moselle Déracinée, à l'occasion du 80e anniversaire des expulsés de Moselle, Mme le Maire rappelle la Conférence de Philippe Wilmouth, « 50 kg de bagages, 2000 francs », lors de laquelle M Wilmouth exposera l'Histoire des évacués de Moselle comme de nombreuses familles Enneryciennes l'ont vécu.

○ Remerciements pour la subvention communale attribuée en 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'association des Anciens Combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs, ainsi que des Resto du Cœur.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 23h00

Le Maire,
Ghislaine MELON